

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE D'ELANCOURT

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, LE 15 DECEMBRE, LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST REUNI EN MAIRIE SUR CONVOCATION EFFECTUEE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2121-10 et L 2121-12 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-MICHEL FOURGOUS, MAIRE.

Président : M. Jean-Michel FOURGOUS

Présents :

Adjoints

M. Gérard FAVIER ; Mme Anne CAPIAUX ; Mme Ghislaine MACE-BAUDOUI ; M. Thierry MICHEL ; Mme Martine LETOUBLON ; M. Laurent MAZAURY ; Mme Catherine DAVID ; Mme Chantal CARDELEC

Conseillers

M. Gilbert REYNAUD ; Mme Colette PIGEAT ; M. Jacques RAVION ; M. André BAUDOUI ; M. Denis LEMARCHAND ; M. Jean-Pierre LEFEVRE ; Mme Christine DANG ; Mme Nathalie TINCHANT ; Mme Michèle LOURIER ; Mme Isabelle MATHE ; M. Freidrich CHAUVET (à partir de la délibération 20160107) ; Mme Maria BOLZINGER ; M. Philippe DEVARIEUX ; M. Michel BESSEAU ; Mme Gaëlle KERGUTUIL ; M. Christian NICOL ; M. Nicolas BOHER ; Mme Alizée JORE ; M. Daniel FOUCHER

Représentés :

M. Bernard DESBANS

donne pouvoir à M. Jean-Michel FOURGOUS.

M. Alain LAPORTE

donne pouvoir à Mme Chantal CARDELEC.

M. Benoît NOBLE

donne pouvoir à M. Gérard FAVIER.

Mme Valérie PRADIER

donne pouvoir à Mme Anne CAPIAUX.

Mme Félicidade DE OLIVEIRA

donne pouvoir à Mme Martine LETOUBLON.

M. Nicolas GUILLET

donne pouvoir à M. Jean-Pierre LEFEVRE.

Mme Anne GOVINDE

donne pouvoir à Mme Ghislaine MACE-BAUDOUI.

Absents excusés :

Conseillers M. Freidrich CHAUVET (jusqu'à 19h50)

L'assemblée élit pour secrétaire de séance M. Christian NICOL

A 19h10, le quorum étant atteint, Jean-Michel FOURGOUS ouvre la séance.

Administration Générale

1 - PV-20160008

Compte-rendu du Conseil Municipal du 23 septembre 2016

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel FOURGOUS Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 34 votants,

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du 23 septembre 2016 composé du relevé des délibérations et du résumé des débats.

Administration Générale

2 - Rec-20160009

Liste des décisions du Maire

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel FOURGOUS Maire

DM-20160031	Cotisations au titre du renouvellement d'adhésion à l'Association « Pole Pilote de Sécurité Locale »	60 000 € pour 2013, 2014 et 2015
DM-20160060	Contrat de prestations de service avec M. MAUVAIS Patrick pour l'animation d'une conférence	600 € TTC
DM-20160061	Contrat de maintenance des logiciels 'CLARILOG - Asset View Suite' pour la gestion du parc informatique (écoles numériques)	Redevance 4 648 € HT/an Renouvelable 2 fois
DM-20160062	Contrat d'assistance et de maintenance relatif aux produits logiciels 'Cotisation foncière des Entreprises - Analyse Rôles Taxe d'habitation - Analyse Rôles Taxe Foncière-Fichiers fonciers du cadastre' (CFE-RTH-RTF-FF) avec la Société FININDEV	Redevance annuelle Assistance tél : 851 € HT Maintenance 579 € HT Renouvelable 2 fois
DM-20160063	Travaux de peinture, revêtements de sols plastiques et ravalement de façades	Max 250 000 € HT/an Renouvelable 3 fois
DM-20160065	Contrat de vente Projet transdisciplinaire 'Courants d'Arts à la Ferme' 1ère phase, l'atelier de création partagée A la Ferme du Mousseau	300 € TTC
DM-20160066	Contrat de vente Festival transdisciplinaire 'Courants d'Arts à la Ferme' 1ère phase A la Ferme du Mousseau	250 € TTC

DM-20160067	Contrat de maintenance du logiciel 'Smart Police' avec la Société EDICIA (Service Police Municipale)	1 000 € HT/an Renouvelable 2 fois
DM-20160068	Contrat de maintenance et de licences pour le progiciel 'IBEMOL' (Transmission de données de l'Etat Civil vers l'INSEE)	69,56 € HT/an Renouvelable 2 fois
DM-20160070	Contrat de vente Festival Transdisciplinaire 'Courants d'Arts à la Ferme' 1ère et 2ème phases à la Ferme du Mousseau	1 028 € TTC
DM-20160071	Fourniture de nettoyeurs et consommables pour l'entretien des véhicules municipaux	Montant mini 1 000 € HT Montant max 4 000 € HT 1 an renouvelable 3 fois
DM-20160072	Contrat de vente Répétition publique avec Agathe Pfauwadel et Laurie Giordano Chorégraphes de la création 'Oscillé' Ecoles Municipales de Danse et d'Arts Plastiques	300 € TTC
DM-20160073	Contrat de maintenance et de développement des moyens de communication de la Ville site Internet (elancourt.fr) : hébergement, concession de droit d'usage des logiciels, et assistance client.	335 € HT pour 1 an
DM-20160074	Acquisition de matériels informatiques et de bureau négociée dans le cadre des opérations de liquidation de l'Association 'PPSL'	26 904 € TTC
DM-20160075	Acquisition de tablettes numériques et maintenance du matériel et de la solution de gestion de flotte pour les écoles	iPad mini : 279 € TTC gravure : 5,88 € TTC housse : 22,80 € TTC Maintenance : 1,98 € TTC/tablette/an
DM-20160076	Convention de mise a disposition d'un bureau entre la commune et le Comité Départemental des Yvelines de Badminton	Recettes : 2 419,20 €
DM-20160077	Conventions de mise à disposition d'équipements sportifs entre la Commune et les Comités d'Entreprises	Comités d'entreprise : NISSAN : 3 360 € THALES AIRBONE : 2 800 € THALES OPTRONIQUE 1 400 € INTERTECHNIQUE 3 045 € AIRBUS CASSIDIAN 7 000 €

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de ces décisions prises par le Maire en fonction de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Interventions :

N. Boher souhaite avoir des précisions concernant les cotisations de 60 000 € au titre du renouvellement d'adhésion au PPSL pour 2013, 2014 et 2015. N Boher constate que ces cotisations sont rétroactives.

G. Favier répond, qu'en qualité de membre fondateur, la commune d'Elancourt était redevable d'une cotisation annuelle de 20 000 €. G. Favier explique que l'appel de cotisation n'a pas été formalisé auprès du service Financier durant ces 3 années. Le PPSL fait l'objet d'un redressement judiciaire en raison de sa cessation d'activités et à ce titre l'administrateur demande de nous acquitter de cette somme.

N. Boher demande qui est le président de l'association PPSL ?

G. Favier répond qu'il était lui-même président de cette association.

G. Kergutuil demande, en référence à la décision 20160075, quel est le nombre de tablettes concernées, le montant global sur l'année et le nombre de tablettes renouvelées chaque année.

G. Favier répond que, pour l'instant, il n'y a pas eu d'acquisition. La décision reflète le résultat de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est tenue le 19 octobre 2016 et les conditions dans lesquelles nous pouvons acquérir les tablettes. G. Favier informe qu'aujourd'hui, un renouvellement est envisagé pour les tablettes qui ont 4 à 5 ans d'utilisation mais il n'y a pas encore eu de commande donc pas de chiffre à donner.

J.M. Fourgous explique que la ville d'Elancourt a reçu le premier prix français au niveau de l'éducation numérique pour les classes de primaire. J.M. Fourgous annonce que le taux de renouvellement est extrêmement faible.

Administration Générale

3 - 20160099

Reprise en gestion communale des locaux de l'ex-PPSL / Cession des locaux communautaires au profit de la Commune

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel FOURGOUS Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article 1 : **ACCEPTE** la cession de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines au profit de la Commune du bâtiment modulaire constituant les locaux de l'ex-PPSL pour un euro (1€) symbolique et **AUTORISE** le Maire à signer tout acte matérialisant cette cession.

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Administration Générale

4 - 20160100

Reprise en gestion communale des locaux de l'ex-PPSL / Occupation de la parcelle relevant de la propriété de l'Etat

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel FOURGOUS Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article 1 : **DECIDE**, après acquisition de la propriété du bâtiment modulaire de l'ex-PPSL, de conventionner avec l'Etat en vue de la mise à disposition de la Commune de la surface d'environ 275 mètres carrés, sur la parcelle cadastrée AN n°27, permettant d'accueillir ledit bâtiment, selon les conditions initialement prévues entre l'Etat et Saint-Quentin-en-Yvelines et exposées ci-avant.

Article 2 : **CHARGE** le Maire de signer en temps utile tout acte permettant l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Administration Générale

5 - 20160101

Reprise en gestion communale des locaux de l'ex-PPSL / Mise à disposition d'une partie des locaux au profit du Commissariat

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel FOURGOUS Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article 1 : **DECIDE**, après acquisition de la propriété du bâtiment modulaire de l'ex-PPSL, de mettre à disposition de l'Etat la partie des locaux dudit bâtiment jusqu'alors utilisée par le Commissariat d'Elancourt, afin que les services de police nationale puissent poursuivre leur occupation de ces lieux, composés de trois bureaux, d'une réserve et deux sanitaires d'une surface utile de 87 mètres carrés.

Article 2 : **AUTORISE** le Maire à signer en temps utile la convention à intervenir à cet effet avec l'Etat, dont le texte est annexé à la présente délibération.

Article 3 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Finances

6 - 20160102

Remise gracieuse des pénalités pour défaut de paiement à la date d'exigibilité de la Taxe d'Urbanisme

Rapporteur : Monsieur Thierry MICHEL Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article 1 : **ACCORDE** une remise gracieuse des pénalités de retard de versement des Taxes d'Urbanisme pour un montant de 2 935 euros (deux mille neuf cent trente cinq euros).

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses et en recettes au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Finances

7 - 20160103

Adoption du rapport définitif de la CLETC du 28 septembre 2016.

Rapporteur : Monsieur Thierry MICHEL Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	29	Pour
Par	4	Contre (M. Besseau, Ph. Devarieux, G. Kergutuil, M. Bolzinger)
Par	1	Abstention (N. Boher)

Article 1 : **APPROUVE** le Rapport définitif de la CLETC du 28 septembre 2016 et les compétences ainsi votées :

- Développement économique (p 25 à 32)
- Aménagement du territoire (p 34 à 41)
- Equilibre social de l'habitat (p 43 à 50)
- Politique de la ville (p 52 à 59)
- Réseaux: éclairage public des feux tricolores (p 61 à 91)
- Actions dans le domaine du sport (p 93 et 94)
- Actions dans le domaine de la culture (p 93 et 95)
- Propreté urbaine : 4 gares + rues adjacentes (p 100 à 104)
- Action sociale (p 97 et 98)
- Protection de l'environnement (p 106 à 107).

Article 2 : **APPROUVE** l'ensemble des autres informations contenu dans le rapport joint.

Article 3 : **APPROUVE** le montant des Attributions de Compensation ainsi déterminé selon le tableau suivant :

	Au 1er juillet 2016	Au 1er janvier 2017
Elancourt	4 998 760 €	4 998 760 €
Guyancourt	6 751 047 €	6 751 047 €
Magny-les-Hameaux	1 999 501 €	1 999 501 €
Montigny-le-Bretonneux	6 182 621 €	6 182 621 €
Trappes	8 122 913 €	8 122 913 €
La Verrière	2 914 377 €	2 914 377 €
Voisins-le-Bretonneux	2 253 404 €	2 253 404 €
Les Clayes-sous-Bois	7 538 903 €	6 676 634 €
Plaisir	15 529 705 €	13 996 117 €
Villepreux	1 583 868 €	1 108 369 €
Coignièrès	5 577 172 €	5 287 337 €
Maurepas	9 492 418 €	8 799 019 €
Total	72 944 689 €	69 090 099 €

Interventions :

G. Favier s'étonne que des élus votent contre l'attribution de compensations.

M. Bolzinger « Il se pose un problème de fiabilité dans l'évaluation des charges financières nouvelles liées au transfert de compétences, l'évaluation faite par les nouvelles communes est contestée. C'est la raison pour laquelle je vote contre ».

G. Favier demande par qui cette évaluation est contestée ?

M. Bolzinger « Au sein de la Commission, il y a un problème de fiabilité de l'évaluation des charges nouvelles qui s'est posé pour les communes entrantes ».

Finances

8 - 20160104

Affectation des crédits de dépenses en section d'Investissement 2017

Rapporteur : Monsieur Thierry MICHEL Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par 33 Pour
Par 1 Contre (N. Boher)

Article 1 : **ADOPTÉ**, en dépenses, les crédits tels que portés au tableau ci-dessous :

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés	1 000 euros
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	100 000 euros
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	900 000 euros
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	330 000 euros

Article 2 : **DIT** que les crédits seront repris dans le budget de l'exercice 2017 de la Commune.

Finances

9 - 20160105

Remise gracieuse partielle de titres de recettes

Rapporteur : Monsieur Thierry MICHEL Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par 33 Pour
Par 1 Abstention (N. Boher)

Article 1 : **DECIDE** d'accorder une remise gracieuse partielle portant sur les titres de recettes de 2016 suivants : 67, 169, 833, 834, 835, 958, 959, 960, 3078, 3148, 3149, 3150, 3151, 3152, 3153, 4961, 4962, 4963, 4964, 4965 et 5134

Article 2 : **DIT** que le montant global de cette remise gracieuse de 4 419,36 €

Article 3 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Interventions :

P. Devarieux se dit surpris qu'une personne puisse devoir 4 419,36 € à la Commune et demande sur quelle nature porte cette dette.

T. Michel répond que cette personne a eu un problème de santé grave et n'a pas pu payer ses loyers.

G. Favier explique qu'il s'agit d'une collaboratrice qui a fait un AVC, elle est aujourd'hui dans un fauteuil roulant et n'habite plus chez elle. Par contre, ses enfants occupent le logement et ne

sont pas en capacité de régler le loyer. La dette s'est accumulée depuis son accident et pour régulariser la situation, il est proposé cette délibération.

Finances

10 - 20160106

Désignation des commissaires au sein de la Commission Communale des Impôts Directs

Rapporteur : Monsieur Thierry MICHEL Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par 29 Pour
Par 5 Abstention (M. Besseau, Ph. Devarieux, G. Kergutuil, M. Bolzinger, N. Boher)

Article 1 : **DECIDE**, à l'unanimité (éventuellement), de procéder au scrutin à main levée et non au scrutin secret afin de désigner la liste à proposer à Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques en vue de la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs.

Article 2 : **PROPOSE** à Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques la liste suivante pour la désignation des Commissaires qui siègeront au sein de la Commission Communale des Impôts Directs.

Titulaires				Suppléants			
N°	Nom	Prénom	Adresse	N°	Nom	Prénom	Adresse
1	BLANCHOUT	Jean-Paul	9, résidence Les Nouveaux Horizons à Elancourt	1	LEMARCHAND	Denis	1, square de la Canche à Elancourt
2	GOUSSE	Philippe	27, rue de Blanquefort à Elancourt	2	GEORGIN	Jacques	3, square de la Canche à Elancourt
3	BUISSON	Claude	27, rue Edison à Elancourt	3	ZABALETTA	Pierre	6, rue Michel Jazy à Elancourt
4	FRANCOISE	Henri	21, avenue de Beauséant à Elancourt	4	LAURENT	Marie-Yvette	10, rue du Chemin aux Boeufs à Elancourt
5	LOCHON	Dominique	30, résidence les Nouveaux Horizons à Elancourt	5	CHATAGNIER	Bertrand	4, rue de Bruxelles à Elancourt
6	SAN	Nirac	2, rue Maurice Ravel à Elancourt	6	FLATTOT	Jean	22, rue Bleue à Elancourt
7	TILLAM	Jasmine	12, place Philippe le Bel à Elancourt	7	KOLODJIEF	Michel	16, rue de Charnay à Elancourt

8	BERREBY	David	46, avenue des Tulipes à Elancourt	8	THOMERET	Christine	8, rue de Jabrun à Elancourt
9	KOUNKOUD	Georges	1, rue des Tritons à Elancourt	9	DESBANS	Bernard	77, avenue de Cressac à Elancourt
10	REYNAUD	Gilbert	22, rue du Sagittaire à Elancourt	10	KIPPER	René	2, rue des Pinsons à Elancourt
11	TATE	Yves	59, avenue de Beaujeu à Elancourt	11	PRUNEAU	Marianne	24, avenue de Cressac à Elancourt
12	LEFEVRE	Jean-Pierre	1, allée Honoré de Balzac à Elancourt	12	DENERF	Monique	19, rue de Coulanges à Elancourt
13	AIME	Michel	7, square de la Canche à Elancourt	13	SOLER	Emmanuel	10, square Guillaume Apollinaire à Elancourt
14	BARD	Gérard	1, impasse Chevreuil à Elancourt	14	GALLIET	Joël	6, rue Maurice Ravel à Elancourt
15	PAUTIGNY	Hervé	2, résidence du Gandouget à Elancourt	15	RAVION	Jacques	10, résidence de la Villeparc à Elancourt
16	AUTENZIO	Gérard	7 rue du Petit Pont 78370 PLAISIR	16	ROBERT	Stéphan	35 avenue du Maréchal Leclerc 78120 RAMBOUILLET

Finances

11 - 20160107

Constatation de créances éteintes

Rapporteur : Monsieur Thierry MICHEL Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par 34 Pour
Par 1 Abstention (N. Boher)

Article 1 : **CONSTATE** l'état de créances éteintes et pour un montant total de 7 243.34 € (sept mille deux-cent quarante-trois euros et trente-quatre centimes), les pièces suivantes regroupées par dossier :

- 481.59 € (quatre cent quatre-vingt-un euros et cinquante-neuf centimes) concernant les titres de recette n°248 et 732 de 2009
- 497.17 € (quatre cent quatre-vingt-dix-sept euros et dix-sept centimes) concernant les titres de recette n°2196, 2373, 2583, 2856, 3433, 3721, 4054, 4431, 4885 et 5149 de 2013

- 1477.01 € (mille quatre cent soixante-dix-sept euros et un centime) concernant les titres de recette n°755 et 2072 de 2007, 245, 727, 1417, 2062 et 2551 de 2009, 232, 665, 1858 et 2353 de 2010, 929, 1962 et 2833 de 2012
- 3 760.46 € (trois mille sept cent soixante euros et quarante-six centimes) concernant les titres de recette n° 240, 685, 1876 et 2380 de 2010, 2118 et 3220 de 2011, 954, 1998, 2857 et 3466 de 2012, 1841, 2172, 2346, 2553, 2823, 3403, 3695, 4016, 4397, 4853, 5125, 5435, 5826 et 5827 de 2013, 1081, 1082, 932, 1288, 1662, 1932, 2719, 2720, 3404, 3405, 3778, 4368 et 5025 de 2014, 696, 697, 865, 1371, 1606, 2043, 2397, 3129, 3725, 3726, 4299, 4980 et 6064 de 2015, 470, 657, 1181, 1664, 2099, 2957, 3523, 4022, 4419 et 4881 de 2016
- 258.66 € (deux-cent cinquante-huit euros et soixante-six centimes) concernant les titres de recette n° 766 et 1510 de 2006 et 165 de 2007
- 768.45 € (sept cent soixante-huit euros et quarante-cinq centimes) concernant les titres de recette n° 185 et 619 de 2007, 442, 1034 et 1754 de 2008, 2413 de 2009, 112, 528, 1708 et 2195 de 2010, 498 et 1012 de 2011, 2666 de 2012, 3345, 3608, 3923, 4290, 4766 et 5057 de 2013

Article 2 : **CONSTATE** que ces créances ne pourront plus donner lieu à un recouvrement.

Article 3 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Interventions :

N. Boher demande si les 6 familles continuent de bénéficier des services de la Mairie ?

T. Michel répond qu'il n'a pas d'information à ce sujet. Sur l'aspect financier, T. Michel expose que sur un total de 38 000 € de dettes, la ville a récupéré une partie portant sur les créances éteintes qu'à hauteur de 18 000 €. T. Michel informe que dans une année budgétaire, la ville encaisse plus de 3 millions d'euros de recettes de paiement aux usagers et de ce fait, 38 000 € représentent une part très faible en regard des situations difficiles que connaissent certaines familles aujourd'hui.

Enfance/Education

12 - 20160108

Subventions aux fédérations de parents d'élèves FCPE et UNAAPE

Rapporteur : Madame Anne CAPIAUX Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par 34 Pour
Par 1 Abstention (N. Boher)

Article 1 : **DECIDE** d'attribuer une subvention aux fédérations de parents d'élèves FCPE et UNAAPE à hauteur de 550 euros (cinq cent cinquante euros) chacune.

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Personnel

13 - 20160109

Création d'emplois d'adjoints d'animation de 2ème classe

Rapporteur : Monsieur Gérard FAVIER Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par 34 Pour
Par 1 Abstention (N. Boher)

Article 1 : **DECIDE** la création des emplois d'adjoints d'animation de 2^{ème} classe, pour le secteur des centres de loisirs et du péri-scolaire, suivants :

- 5 emplois à temps complet
- 1 emploi à temps non complet à 90 %
- 1 emploi à temps non complet à 80 %

Article 2 : **DIT** que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Interventions :

N. Boher demande si les agents concernés étaient en CDD ?

G. Favier répond qu'ils étaient contractuels. G. Favier explique qu'il y a des dispositions qui permettent à des agents d'être mensualisés c'est-à-dire de lisser le nombre d'heures sur l'année scolaire. Cette mensualisation n'est pas un CDI ni une titularisation, mais elle apporte un certain confort par rapport au statut d'agent contractuel.

Culture

14 - 20160110

Fonds de concours 2016 pour le fonctionnement de la Ferme du Mousseau

Rapporteur : Monsieur Laurent MAZAURY Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : **ACCEPTE** le versement par Saint-Quentin-en-Yvelines d'un fonds de concours d'un montant de **48 233 € (quarante huit mille deux cent trente trois euros)** en 2016 au titre de sa participation aux dépenses de fonctionnement afférent à l'équipement culturel La Ferme du Mousseau, selon les dispositions de la délibération n°2016-558 du 10 novembre 2016.

Article 2 : **DIT** que la part communale prise en charge pour le fonctionnement de l'équipement culturel La Ferme du Mousseau est au moins égale au montant du fonds de concours versé par Saint-Quentin-en-Yvelines, soit un montant de 103 580 €.

Article 3 : **AUTORISE** le Maire à signer avec Saint-Quentin-en-Yvelines la convention de versement du fonds de concours 2016 ainsi que toutes pièces y afférent.

Article 4 : **DIT** que les crédits sont inscrits en recettes au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Culture

15 - 20160111

Subvention relative à la gestion du centre artistique de la Ferme du Mousseau et d'ateliers de théâtre

Rapporteur : Monsieur Laurent MAZAURY Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : **DECIDE** de verser, pour l'année 2016, une subvention de **15 000 €** (quinze mille euros) à la compagnie THEATRE DE CHAIR, délégataire désigné dans le cadre de la mise en place de la délégation de service public concernant la gestion du centre artistique municipal de la Ferme du Mousseau et d'ateliers de théâtre.

Article 2 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Interventions :

N. Boher demande si le montant est identique à celui de 2015 ?

L. Mazaury répond par l'affirmative.

M. Bolzinger demande pourquoi cette délibération n'est votée qu'en décembre 2016 ?

L. Mazaury « Puisqu'il s'agit d'une DSP (Délégation de Service Public), nous devons contrôler que les engagements pris par le délégataire sont respectés. Le contrôle a été fait fin septembre par les services et moi-même et à l'issue de ce contrôle, nous délibérons pour verser la somme ».

Culture

16 - 20160112

Convention d'accueil dans les salles de spectacle du Prisme - 2016-2019

Rapporteur : Monsieur Laurent MAZAURY Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition de la grande et de la petite salle de spectacles du Prisme à la Commune dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : DIT que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Interventions :

J.M. Fourgous « Beaucoup d'Elancourtois ont été un peu choqués que dans un spectacle au Prisme, on se mette à insulter les élus de la ville d'Elancourt. On sait que le Prisme est extrêmement politisé et c'est insupportable pour les gens qui sont neutres politiquement. Des tracts contre moi ont été distribués à la sortie du spectacle. J'aimerais que le Prisme donne une image de neutralité et que la programmation ne soit pas réservée exclusivement à des militants. La culture est pour tous. »

M. Bolzinger « Je me félicite d'habiter Elancourt et d'avoir le Prisme accessible aux Elancourtois comme à tous les Saint-Quentinois. Je me félicite que le Prisme offre une programmation d'une grande diversité, d'une grande richesse. Je suis assez choquée de la présentation que vous en avez fait à propos d'un de ses spectacles. Je pense, loin de tout élitisme, que le Prisme offre une programmation qui remplit les missions de service public dans le

domaine artistique et j'espère que ces missions seront préservées dans les années à venir. Des familles et des enfants, qui n'iraient pas naturellement dans une salle de spectacle, ont la chance grâce à cette programmation, à ses ateliers et des initiatives d'éducation artistique de pouvoir accéder à la culture. Je me félicite, pour faire un lien avec la délibération sur la Ferme du Mousseau, que l'on ait une complémentarité des salles de spectacle qui permet avec des dimensions différentes d'offrir cette diversité et cette richesse. Je suis assez choquée des propos que vous avez tenu sur le fait que le Prisme serait une salle de spectacle élitiste car au contraire c'est tout à fait l'inverse.»

L. Mazaury « Je vais rétablir la vérité car il y a polémique. Ce que vous avez dit, Madame Bolzinger va tout à fait dans le sens de ce qui s'est passé. Nous avons toujours souhaité harmoniser la programmation de la Ferme du Mousseau avec le Prisme et nous l'avons fait pendant des années. Il se trouve que depuis 3 ans cette harmonisation a cessé. A la fin de l'année dernière, quand j'ai enfin obtenu ce sur quoi nous allions pouvoir travailler avec le Prisme, il était trop tard pour faire un travail en commun. Juste avant la publication de la programmation, et en ayant insisté, le Prisme a « switché » 4 spectacles initialement prévus par des spectacles qu'ils m'ont proposés et que j'ai acceptés. Et maintenant, ceci est devenu l'objet d'une polémique qui consisterait à dire que nous avons censuré des programmes au Prisme. Quoiqu'il adienne demain du Prisme, nous garderons la qualité des spectacles qui seront mis en place.»

G. Kergutuil « Non, M. Fourgous, la culture n'a pas vocation à être neutre. Il y a parfois des acteurs ou des humoristes qui sont engagés à gauche ou à droite. Ceci est important car, comme vous le soulignez, nous ne sommes pas en dictature et les gens doivent pouvoir exprimer leurs opinions. Je vous invite à distinguer une action militante à destination des citoyens qui s'est passée effectivement à l'entrée de ce spectacle, et les prises de position d'un artiste, ce sont 2 choses différentes. »

Culture

17 - 20160113

Mise à disposition de la salle de spectacle du Prisme à l'Ecole de Musique d'Elancourt pour l'année 2017

Rapporteur : Monsieur Laurent MAZAURY Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition de la grande salle du Prisme avec l'association « Ecole de Musique d'Elancourt » pour l'année 2017 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Culture

18 - 20160114

Avance de subvention de fonctionnement à l'École de Musique d'Elancourt pour l'année 2017

Rapporteur : Monsieur Laurent MAZAURY Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : **ATTRIBUE** à l'association « Ecole de Musique d'Elancourt » une avance de subvention de 72 500 € (soixante douze mille cinq cents euros), à valoir sur la subvention de fonctionnement attribuée pour l'année 2017 qui pourra être réajustée en fonction du budget 2017.

Article 2 : **DIT** que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Culture

19 - 20160115

Mise à disposition de la salle de spectacle du Prisme à l'association 'LIONS CLUB ELANCOURT AQUALINA' pour l'année 2017

Rapporteur : Monsieur Laurent MAZAURY Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition de la grande salle du Prisme avec l'association « Lion's Club Elancourt Aqualina » pour l'année 2017 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Culture

20 - 20160116

Délégation de service public de la gestion des activités culturelles de la Ferme du Mousseau - Détermination de contraintes de service public supplémentaires

Rapporteur : Monsieur Laurent MAZAURY Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

- Article 1 :** **APPROUVE** les sujétions de service public susvisées et **DECIDE** de les imputer à la charge du délégataire dans le cadre de la délégation de service public de la gestion du centre artistique de la Ferme du Mousseau.
- Article 2 :** **PLAFONNE** la subvention annuelle susceptible d'être allouée au délégataire à 30 000 euros (trente mille euros).
- Article 3 :** **AUTORISE** le Maire à signer tout avenant, au contrat de délégation, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Article 4 :** **DECIDE**, par suite, d'attribuer par anticipation une subvention de 30 000 euros (trente mille euros) au délégataire au titre de la saison culturelle 2016-2017, sans préjudice de tout réajustement à intervenir à l'issue du bilan qualitatif et quantitatif des actions réalisées au titre de la saison considérée.
- Article 5 :** **DIT** que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Jeunesse/Politique de la Ville

21 - 20160117

Attribution d'une aide financière

Rapporteur : Madame Catherine DAVID Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	34	Pour
Par	1	Abstention (N. Boher)

Article 1 : **DECIDE** d'attribuer une aide financière de 500€ (cinq cent euros) à M. Alexander TSASSONG pour lui permettre de concrétiser son projet personnel.

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Interventions :

N. Boher « *Finalement vous aidez un jeune qui a du talent à quitter Elancourt et la France.* »

C. David « *En quoi est-ce gênant d'aider un jeune Elancourtois méritant ?* »

N. Boher « *S'il a du talent, cela serait mieux qu'il reste à Elancourt plutôt que de partir aux Etats Unis. Quel est l'intérêt général pour les Elancourtois ?* »

C. David « C'est au Etats-Unis que l'on trouve les meilleurs clubs de football américain. »

P. Devarieux « M. Boher sur ce raisonnement, le fils de Yannick Noah ne serait pas parti aux US, les meilleurs joueurs de basket français ne joueraient pas aux US, et c'est parce qu'ils jouent aux US qu'ils sont extrêmement bons lorsqu'ils reviennent en France. »

Jeunesse/Politique de la Ville

22 - 20160118

Participation au permis de conduire et à la formation BAFA en faveur des jeunes engagés dans le Passeport Citoyen

Rapporteur : Madame Catherine DAVID Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	34	Pour
Par	1	Contre (N. Boher)

Article 1 : **APROUVE** les modalités techniques et financières d'attribution de la bourse au permis de conduire automobile et au BAFA versée directement à l'auto-école ou à l'organisme BAFA choisi par le jeune, dispensateur de la formation.

Article 2 : **DECIDE** d'attribuer une bourse au permis de conduire pour 11 jeunes et une bourse au BAFA pour 1 jeune et pour un montant de 500 euros par jeune pour la bourse au permis de conduire et de 250 euros pour la bourse au BAFA.

Article 3 : **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la charte des engagements entre la Commune et le Jeune sélectionné.

Article 4 : **AUTORISE** Monsieur Le Maire à verser 500 euros par jeune pour 11 jeunes aux auto-écoles et 250 euros à l'organisme habilité à délivrer la formation au BAFA, choisi par les jeunes signataires du Passeport Citoyen.

Article 5 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Interventions :

N. Boher « Je ne crois pas que ce soit le rôle des collectivités territoriales d'aider au BAFA ou au permis de conduire. Il faudrait plutôt se concentrer sur les pouvoirs régaliens. »

Jeunesse/Politique de la Ville

23 - 20160119

Attribution d'une Bourse 'Projet Jeunes'

Rapporteur : Madame Catherine DAVID Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par 34 Pour
Par 1 Abstention (N. Boher)

Article 1 : **DECIDE** d'attribuer une aide financière de 300 € (trois cent euros) à Monsieur Joseph EBLING pour lui permettre de concrétiser son projet humanitaire au titre de la Bourse Projet Jeunes du service Jeunesse d'Elancourt.

Article 5 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Sports

24 - 20160120

Subvention exceptionnelle à l'Association CAP SPORTS ART AVENTURE AMITIE

Rapporteur : Madame Chantal CARDELEC Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de **500 €** (cinq cents euros) à l'Association CAP SPORTS ART AVENTURE AMITIE pour son soutien à l'Ecole Municipale des Sports, afin de dispenser des activités sportives aux enfants et adolescents en situation de handicap.

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Sports

25 - 20160121

Avances sur subventions aux associations sportives

Rapporteur : Madame Chantal CARDELEC Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : **DECIDE** d'attribuer et de verser au cours du 1^{er} trimestre 2017 une avance sur subventions aux associations sportives citées dans le tableau annexé à la présente délibération.

Le solde des subventions sera versé après le vote du budget 2017.

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Sports

26 - 20160122

Avance sur subvention au Tennis Club d'Elancourt

Rapporteur : Monsieur Gérard FAVIER Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants (C. Cardelec ne participant pas au vote)

Article 1 : **DECIDE** d'attribuer et de verser, au 1^{er} trimestre 2017, une avance sur subvention de 1 075 € (mille soixante-quinze euros) au **Tennis Club d'Elancourt**, le solde de la subvention étant versé après le vote du budget 2017.

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Patrimoine

27 - 20160123

Convention de mise à disposition d'une parcelle privée à l'usage de la Commune d'Elancourt pour y installer la base de vie et une aire de stockage dans le cadre du chantier de l'école de Musique

Rapporteur : Monsieur Bernard DESBANS Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1^{er} : **AUTORISE** le Maire à signer la Convention entre la Ville d'Elancourt et la Copropriété des 7 Mares, représentée par Monsieur Frédéric SIMON, Président du Conseil Syndical, pour la mise à disposition d'une parcelle privée cadastrée section AN N°17 (voir le plan joint) d'une superficie de 557 m² en vue d'y installer la base de vie et une aire de stockage pour les matériels et les matériaux nécessaires au chantier de l'école de musique. Il est convenu que l'entreprise titulaire du lot n° 1

prend à sa charge l'installation de cet espace et en sera responsable sous la surveillance de la Commune.

Article 2 : **PRECISE** que cette convention est établie pour 15 mois entre le 12 décembre 2016 et le 12 mars 2018.

Article 3 : **DIT** que cette Convention n'a pas d'incidence financière pour la Commune.

Patrimoine

28 - 20160124

Rapport d'activités du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication relatif à l'année 2015

Rapporteur : Monsieur Bernard DESBANS Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : **PREND ACTE** du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication pour l'année 2015.

Patrimoine

29 - 20160125

Contrat Départemental : demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Rapporteur : Monsieur Bernard DESBANS Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	34	Pour
Par	1	Abstention (N. Boher)

Article 1 : **ARRETE** le programme définitif du Contrat Départemental et le montant des dépenses par opération, le plan de financement et l'échéancier de réalisation figurant au tableau annexé à la présente délibération.

Article 2 : **SOLLICITE** du Département les subventions fixées par la délibération susvisée.

Article 3 : **S'ENGAGE** à :

- Assurer le financement correspondant,
- Ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Contrat du Conseil Départemental et à les réaliser selon l'échéancier prévu au tableau précité,
- Prendre en charge les dépenses du fonctionnement et d'entretien liées à la mise en œuvre du Contrat,
- Maintenir la destination des équipements subventionnés pendant au moins dix ans.

Article 4 : **DIT** que les crédits tant en recette qu'en dépense seront prévus dans les budgets concernés.

Social

30 - 20160126

Avenant à la convention de partenariat sur l'adaptation des logements des personnes handicapées ou vieillissantes - Prorogation pour un an et élargissement du périmètre d'application

Rapporteur : Madame Martine LETOUBLON Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article unique : **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant, dont le texte est annexé à la présente délibération, relatif à la prorogation et à l'élargissement du périmètre d'application de la convention de partenariat sur l'adaptation des logements des personnes handicapées ou vieillissantes sur le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Social

31 - 20160127

Convention de mise à disposition de locaux à l'organisme de formation DVP PLUM pour proposer des cours de Langue des Signes Française.

Rapporteur : Madame Michèle LOURIER Conseiller Municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : **AUTORISE** le Maire à signer le projet de convention annexé à la présente délibération avec l'organisme DVP PLUM.

Social

32 - 20160128

Avance de Subvention 2017 au Centre Communal d'Action Sociale

Rapporteur : Madame Martine LETOUBLON Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : **DECIDE** d'attribuer au C.C.A.S. d'Elancourt une avance de 60 000 euros (soixante mille euros) sur la subvention 2017.

Article 2 : **DIT** que cette avance de subvention sera versée en février 2017.

Article 3 : **DIT** que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice 2017 de la Commune.

Affaires Générales

33 - 20160129

Rémunération des agents recenseurs

Rapporteur : Monsieur Jacques RAVION Conseiller Municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : **DECIDE** de fixer la rémunération des cinq agents recenseurs au titre de l'année 2017 selon le barème suivant, hors charges patronales :

- 15€ (quinze euros) par réunion de formation (deux sessions),
- 30€ (trente euros) pour la tournée de reconnaissance,
- 5.08€ (cinq euros et huit centimes) par feuille de logement.

Article 2 : **DIT** que les crédits seront inscrits en recettes et en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Petite Enfance

34 - 20160130

Convention juridique d'accès à l'espace sécurisé ' Mon compte partenaire '

Rapporteur : Madame Ghislaine MACE-BAUDOUI Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	34	Pour
Par	1	Abstention (N. Boher)

Article unique : **AUTORISE** le Maire à signer la Convention juridique d'accès n°2016/L/0014 et les documents y afférents, dont les textes sont annexés à la présente délibération.

Interventions

A Baudoui « L'ordre du jour du Conseil Municipal étant épuisé, je voulais faire part de mon indignation face au mépris démontré par certaines sympathisantes socialistes en pleine période de fêtes de Noël. Alors que ce moment doit être générateur d'instantanés festifs où les gens aspirent à l'apaisement, la sérénité et la joie, des séides et harpies socialistes, peu scrupuleuses, ont fait fi de cette symbolique en privilégiant leur addiction politique au détriment de la fête de la nativité pourtant plus respectueuse et vertueuse. Les parents arpentant avec leurs enfants, les allées du marché de Noël se sont vus importunés par des distributions inopportunes de tracts politiques. Distributions qui, à mon sens, n'avaient pas lieu d'être à ces moments là, d'autant qu'un boitage dudit tract avait été fait sur la ville. Nous fûmes contraints de sommer ces impertinentes perturbatrices de s'adonner à leur coupable distribution à l'extérieur de l'espace, ce à quoi elles ont acquiescé non sans renacler. Ce ne sont pas les tractages proprement dits que je mets en cause, ces expressions de la démocratie sont courantes, normales et justifiées en période pré-électorale. Ce que je récuse, par contre, c'est le moment choisi par l'opposition socialiste pour pratiquer ces distributions : le marché de Noël. Irrespect, indécatesse, irrévérence, mépris, indécence sont autant d'expressions qui attestent que les féaux socialistes démontrent une fois encore que les valeurs même les plus symboliques et sous toutes leurs formes les laissent indifférents, quittent même à les bafouer sans vergogne. Bien que les échéances électorales à venir laissent pourtant présager du temps pour occuper alors le terrain, c'est certainement parce qu'ils sont aux abois que leur endoctrinement gauchiste a prévalu pour ternir sans pudeur le temps de Noël et de fait, de faire injure et de polluer une manifestation familiale organisée par la droite. Les Elancourtois présents ce soir là, je n'en doute pas, auront su apprécier à sa juste valeur ce manque évident de civilité et de déférence démontré à l'encontre d'ancestrales traditions. »

G. Kergutuil « Nous avons reçu un accueil plutôt bon., C'est la démocratie, certaines personnes sont d'accord et d'autres pas. Nous n'avons pas été sortis du marché malgré les tentatives d'intimidation. Nous avons pu continuer jusqu'au bout la distribution sur le marché en présence des policiers municipaux et de M. le Maire. J'accepterai de recevoir des leçons sur la famille quand vous arrêterez de fermer des PMI et quand vous accepterez de reconnaître toutes les familles en France qu'elles soient de même sexe ou pas.»

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.



Christian NICOL
Secrétaire de séance

C. Nicol



Jean-Michel FOURGOUS
Maire d'Elancourt